   

Le Club ESSEC Business & Technologie et dans le cadre de **l’Institut G9+** avec le soutien des clubs Uniagro et Reims Management School vous convient à une :

**conférence-débat**

suivi d’un pot permettant des échanges directs

**le Jeudi 24 mai 2012 à 19h00**

**à la Maison des ESSEC, 70 rue Cortambert 75116 PARIS (M° La Muette) sur le thème :**

***Un exemple de Partenariat Public Privé (PPP) réussi :***

***Le «plan de vidéoprotection pour Paris » ?***

S'inscrivant dans une stratégie de modernisation des moyens de commandement de la préfecture de police, le « Plan de Vidéoprotection Pour Paris » ou « PVPP » a été inauguré le 21 décembre 2011. La prise en main par les opérationnels a été rapide en 3 mois seulement avec 25% des caméras déployées.  Le projet est contractuellement conduit sous la forme d'un contrat de partenariat (PPP) signé en juillet 2010 avec IRIS-PVPP, une filiale d'INEO SUEZ créée spécialement pour ce marché d'un montant de 230 M€ sur 17 ans dont 90 M€ d'investissement. Techniquement, le PVPP est une sorte de « vidéoprotection 2.0 » dans laquelle plus de 2 000 policiers et pompiers partagent des ressources vidéos depuis 260 postes de travail sur 35 sites d'exploitation. Le système intègre, depuis une même ergonomie de type système d'information géographique, plus de 1 100 caméras mutualisées relié par 480 km de fibres optiques sur la voie publique, mais aussi les systèmes de vidéoprotection des partenaires comme les transports parisiens SNCF ou RATP voire des centaines de caméras privées (Forum des Halles, Stade de France, Printemps, Musée du Louvre etc.). La sécurité est construite autour des dispositifs techniques (réseau d'État dédié de 500 km de fibres optiques, authentification forte des utilisateurs par carte à puce ministérielle et gestion des droits, authentification forte des matériels par 802.1X, signature électronique, coffre-fort électronique, floutage dynamique des zones privatives, contrôles d'accès des locaux...), fonctionnels (cycle de vie des images, gestion temps réel des priorités, programmation des caméras sur les événements prévus ou en veille...) et organisationnel (chartes des utilisateurs, rôle des administrateurs du système, scellés judiciaires dématérialisés).

* Finalité opérationnelle : Quels est l’utilisation opérationnelle du PVPP en temps réel ou en cas d’enquête judiciaire ? Quelle est la différence entre la vidéosurveillance et la vidéoprotection ?
* Projet et gouvernance : Comment le projet a-t-il été organisé ? Comment ont été constituées la maîtrise d'ouvrage, la gouvernance ? Comment la complexité juridique, éthique, technique, sécurité, financière voire politique a-t-elle été gérée ? Comment les risques ont-ils été gérés ?  Comment le partenariat avec la Mairie de Paris a-t-il été conduit ?
* Technique : Quelle est la durée d'enregistrement des  images ? Quel est le cycle de vie des images ? Quels sont les exigences techniques ?  Comment ont été localisées les caméras ? Pourquoi et comment le système d'information géographique ? Comment le projet s'intègre-t-il dans le SI de la Police ? Quels sont les grands choix d'architecture  et les solutions techniques mises en œuvre ?
* Sécurité : Comment a été construit le dossier de sécurité ? Comment se déroule l'homologation SSI ? Quel est le rôle de la gouvernance en particulier du comité d'éthique ou de la commission SSI ?
* Contractuel et financier : Comment a été conduit le dialogue compétitif ? Comment le choix du titulaire du contrat de partenariat a-t-il été fait ? Existe-t-il un retour sur investissement ?

Pour répondre à ses questions, nous invitons :

* **Thierry Leblond**, Ingénieur Général de l'Armement, Directeur de projet vidéoprotection auprès du Préfet, secrétaire général pour l'administration à la Préfecture de Police de Paris
* **Maxence Louis**, Ingénieur diplômé du Conservatoire Nationale des Arts et Métiers, Responsable technique du Projet PVPP chez IRIS du groupe INEO-SUEZ

L’animation sera assurée par l’équipe d’organisation : Isabelle Levavasseur (Club Uniagro), Jean-Michel Huet (Club RMS), & Guy de Swiniarski (Club ESSEC business et technologies)

Réservation et Information : <http://www.essec.fr/alumni/> et [www.g9plus.org](file:///C%3A%5CFNAC%5CAppData%5CLocal%5Cold%5CLocal%20Settings%5CTemp%5Cwww.g9plus.org)

………………………………………………………………………………………………………….

**COUPON-REPONSE :** merci de compléter toutes les rubriques indiquées

**Club B&T, Jeudi 24 mai 2012 *à 19h00* à retourner *avant le 23 mai* avec votre règlement à la**

**Maison des ESSEC – Delphine Bouteloup - 70, rue Cortambert - 75116 PARIS**

NOM……………………………………………………… Prénom…………………………………………………Promo…………

**Diplômés ESSEC**: ESSEC ❑ EPSCI ❑ DOCTEURS ❑ EXEC MBA ❑ MASTERES ❑ AGRO ALIMENTAIRES ❑ IMHI ❑ MG ❑ MBA Luxe ❑ MBA AGRI-FOOD ❑ ISFOGEP ❑ ISSEC ❑ DESS IMMOBILIER ❑ Autres ❑

**Statut** : Diplômé ❑ Professeur ❑ Etudiant ❑

**Non ESSEC** ❑

Société ou Organisme :…………………………………………………………..……………………………………………..………

Fonction :……………………………………………………………………….…………………………………………………………

Sera accompagné de : Nom/Prénom/Société/Fonction :……………………………………………………………………………

Prix de la conférence pour diplômé ESSEC cotisant, étudiant et membres des écoles du G9+ : **25 €**

Prix de la conférence pour diplômé ESSEC non cotisant et non membre du G9+ : **45 €**

Conformément à l'usage du club, seules les inscriptions accompagnées du règlement seront prises en compte.

La participation financière **par personne** est à régler  par **internet** sur le site : <http://www.essec.fr/alumni/> et [www.g9plus.org](http://www.essecnet.com) ou par débit sur votre **carte de crédit** Visa, Eurocard ou Mastercard avec les numéros : \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ Date de validité : \_\_ \_\_ \_\_ \_\_ Date : Signature : soit par **chèque** à l'ordre de ADGE

Un Reçu est délivré sur place

Maison des ESSEC

70, rue Cortambert - 75116 PARIS Association reconnue

Tél : 01 56 91 20 66 / Fax : 01 56 91 20 21 d'utilité publique

e-mail : dbouteloup@essecmde.com <http://www.essec.fr/alumni/> Arrêté du 4 juin 2003